



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	15
Présents :	14
Absents excusés :	1

Séance du 25 Mai 2021 Convocation du 19 Mai 2021

Sous la présidence de M. M. MALINGREY Christophe – Maire

Membres
présents :

Adjoints :

BURG Eric, REGENASS Hubert, SINGLER Aristide.

Conseillers Municipaux :

FINCK Vincent, HEITZ Nathalie, REYSER Claudine,
LEDUC Gisèle, FERNANDES Sophie, KRATZ Denis, REYSZ Grégory,
WEBER Jean-Claude MATTERN Céline, DORER Eric

Membre absent
excusé :

MICHEL Mathieu donne procuration à Christophe MALINGREY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance 27 avril 2021.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Délibération modificative du budget.
4. Fourniture et acheminement d'électricité > 36KVA et service inclus-
Adhésion au groupement de commande de la communauté de
communes de la Mossig et du Vignoble et signature de la convention
constitutive du groupement de commandes.
5. Délibération instaurant le renouvellement du télétravail.
6. Création d'un emploi d'adjoint technique.
7. Approbation devis et factures.
8. Groupes de travail.
9. Divers.

Ouverture de la séance : 20H02

46/21 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021.

Cela n'étant pas le cas nous pouvons passer aux signatures.

47/21 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Madame Alicia FEIST, secrétaire de Mairie, assume le secrétariat pour cette séance.

48/21 Délibération modificative du budget

M. le Maire informe les membres du conseil que suite à la validation du versement du solde pour le fond de concours « voirie rue de l'Emetteur -Numéro d'inventaire FDC1802» à la Communauté de commune Mossig Vignoble, il convient de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement dépenses Dépenses

- compte 2041512 : + 13 867.56 €

- compte 2128 : - 13 867.56 €

➤ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.*

49/21 Fourniture et acheminement d'électricité > 36KVA et service inclus– Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble et signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur le Maire expose :

La loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva

S'agissant de **la COMMUNE DE NORDHEIM**, 2 sites sont recensés :

Nom du site	Adresse	Tarif
Groupe scolaire et périscolaire de Nordheim	11 rue Monseigneur Fischer 67520 NORDHEIM	Tarif Jaune
Centre socio-culturel	3 place de la Mairie 67520 NORDHEIM	Tarif Jaune

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, la communauté de communes propose de constituer un groupement de commandes tel que défini aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2113-6 à L 2113-8 relatifs au groupement de commandes,

CONSIDERANT que la communauté de communes propose aux communes concernées de constituer un groupement de commandes et ainsi mutualiser la fourniture et l'acheminement d'électricité,

CONSIDERANT que la commune est également concernée par ce dispositif,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et les explications fournies,

Après en avoir délibéré et À L'UNANIMITÉ

DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes de la Communauté de Communes Mossig Vignoble,

ENTEND que la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble sera coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre elle est chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique et de désigner le fournisseur, (de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la notification du marché)
- de signer le marché et de le notifier ; chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne et s'engage à honorer les dépenses et à prévoir les crédits nécessaires dans son budget

ENTEND également la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du fait que la valeur exprimée des besoins relève du seuil des procédures formalisées,

PREND ACTE que le groupement de commande est constitué pour une période de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir.

50/21 Délibération instaurant le renouvellement du télétravail.

M. le Maire informe que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

M. le Maire précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics contractuels ;

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la délibération 29/19 du 1^{er} avril 2019

Il avait été décidé que les activités de secrétariat pouvaient être effectuées sous forme de télétravail pour les cadres suivants :

Rédacteur Territorial, cadre B

M. le Maire explique que cette pratique donne entière satisfaction, d'autant plus que l'agent reste disponible à tout moment. Le travail est toujours très bien fait et la présence au sein de la mairie suffit amplement aux horaires d'ouvertures au public.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE A L'UNANIMITE

- *Le renouvellement du télétravail pour une année supplémentaire au sein de la collectivité à compter du 1^{er} août 2021.*

51/21 Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur le Maire informe les membres présents du départ de Monsieur Jordan Laval, agent technique titulaire, en date du 1^{er} juillet 2020.

Il rappelle que suite à sa demande de mutation ce dernier a été remplacé par une personne intérimaire depuis bientôt un an.

Son remplaçant ayant donné entière satisfaction, il propose aux membres présents de l'embaucher officiellement et de créer le poste au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal décide, à l'unanimité :*

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique Territorial à temps complet à compter du **1^{er} juillet 2021 (35heures)**, pour les fonctions d'agent technique.

52/21 Approbation devis et factures

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SOCOTEC pour le repérage de plombs au niveau de la Mairie, du centre socio-culturel, de l'église, le club house et de l'ancienne école, pour un montant de 1 600.00 euros HT.

- *L'ensemble du conseil approuve ce devis.*

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SOCOTEC pour le repérage d'amiante au niveau de la Mairie, du centre socio-culturel, de l'église, le club house et de l'ancienne école, pour un montant de 910.00 euros HT.

➤ *L'ensemble du conseil approuve ce devis.*

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise OCEA pour le remplacement des répartiteurs de frais de chauffage pour le bâtiment de la Mairie. En effet, les appareils sont en fin de vie métrologique, afin de garantir la continuité et une justesse de comptage, il est nécessaire de les remplacer pour un montant de 502.17 euros TTC.

➤ *L'ensemble du conseil approuve ce devis.*

M. le Maire informe également le conseil qu'un devis a été signé :

Devis de l'entreprise Lorraine Ventilation Sanitaire pour un montant de 480.00 euros HT a été signé en date du 6 mai 2021 pour l'entretien de la VMC au niveau du centre socio-culturel.

53/21 Groupes de travail

- La commission fleurissement s'est réunie en date du 28 avril 2021 afin de préparer le concours Villes et Villages fleuris.
- La commission AFC s'est réunie en date du 11 mai 2021 afin d'étudier les différents dossiers de travaux en cours.
- Une réunion Maire-adjoints a eu lieu en date du 18 mai 2021 afin de préparer le conseil du 25 mai 2021.
- La commission Marché s'est réunie à plusieurs reprises afin de préparer le flyer qui a été distribué en boîte aux lettres. Une prochaine commission se réunira pour le dépouillement.

54/21 Divers

- M. le Maire donne la parole à Madame Nathalie HEITZ, cette dernière informe les membres présents de l'ouverture des inscriptions pour le concours Villes et Villages fleuris. Après réflexion elle pense que pour cette année il serait plus judicieux de candidater pour le prix de l'aménagement paysager de la commune et fleurissement particulier d'un point ou d'un équipement public. En effet, cette catégorie est destinée aux communes souhaitant entrer dans la démarche. L'ensemble du conseil décide de suivre cet avis afin de se laisser le temps de se préparer au mieux pour l'obtention de la 1^{ère} fleur.
- M. Eric BURG fait un petit compte rendu de la réunion AFC : Le foncier de la commune comprend 223 parcelles pour une superficie de 29 hectares. Une réflexion sur la dissolution de l'association foncière sera également étudiée prochainement dans l'optique de tout transférer à la commune. Le foncier de cette dernière se compose de 113 parcelles pour une superficie de presque 16 hectares.
- M. le Maire informe les membres présents de son rdv avec M. Sébastien SCHULLER, habitant de Marlenheim, ce dernier souhaite organiser une initiation d'échecs pour les jeunes de la commune qui se déroulerait en 3 dates, les 16, 23 et 30 juin 2021 (mercredis matins- 8 enfants maximum par séance). L'ensemble du conseil donne un avis favorable pour l'occupation du caveau du centre socio-culturel sous réserves que toutes les conditions respectent les mesures sanitaires. Si cette initiation

se révèle satisfaisante on pourra créer officiellement un club d'échecs. En parallèle il pourra également proposer ces services au périscolaire.

- M. le Maire avise les membres du conseil d'une demande émanant de M. ROSENKRANZER qui sollicite l'occupation du domaine public pour son foodtruck Burger (son + : toute sa cuisine est réalisée avec des produits locaux). Après discussion les membres du conseil décident de donner un avis favorable mais uniquement pour un mercredi par semaine sachant que tous les dimanches nous accueillons déjà M. BONY pour la vente de pizzas. Il devrait s'installer place de la Mairie à partir du mois de juillet.
Par ailleurs, M. Vincent FINCK pense qu'il faudrait également songer à trouver une solution pour pallier aux nuisances sonores des différents groupes électrogènes afin que cela ne perturbe pas les habitants aux alentours.
- M. le Maire fait un petit compte rendu des différentes visites réalisées dans le cadre des Grands Anniversaires. Toutes les personnes sont ravies et tiennent à remercier sincèrement la commune pour ce geste.
- M. le Maire informe le conseil sur l'avancée des travaux de la rénovation du carrelage au niveau du 2 place de la Mairie. Le chantier devrait se terminer fin de semaine.
- M. le Maire fait un petit compte rendu de la visite du SDIS qui s'est déroulée en date du 12 mai 2021. Pour le moment l'avis consultatif de la commission est défavorable il y a quelques remises aux normes à réaliser avant fin juin afin d'obtenir l'avis favorable (réglage de l'alarme, porte coupe-feu, changement des bloc BLES, divers points électriques, maintenance photovoltaïques...).
- M. le Maire revient sur l'organisation du 14 juillet et en particulier sur la décision de maintenir ou non le feu d'artifice. Après discussion l'ensemble du conseil décide de maintenir le tir du feu d'artifice à 23h00 au niveau du stade de foot afin de marquer le retour des jours heureux. Le tout sera organisé dans le respect des gestes barrières.
- Dans la même optique M. le Maire souhaite faire un point sur la reprise des locations de la salle du centre socio-culturel pour la période estivale. Pour le moment au vu des recommandations sanitaires M. Aristide SINGLER ne souhaite pas rouvrir la location car cela risque d'engendrer trop de complexité.
- M. le Maire fait un point sur les retours concernant la journée citoyenne qui se déroulera le 12 juin prochain. Il y a déjà pas mal de retours, les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 29 mai. Les personnes inscrites seront contactées ultérieurement.
- M. le Maire fait part d'un souhait émanant de riverains concernant les différents vergers sur notre ban communal et leur utilité. En effet, cela serait intéressant de procéder à leur recensement dans le but de récolter les fruits et de les transformer de manière ludique (jus, confiture)
- M. le Maire revient sur le dossier du permis de M. LOTT, ce dernier a procédé à l'installation d'une gouttière qui donne directement sur le trottoir. Il semble que sa construction dépasse les limites de sa parcelle. La commune va donc faire appel à un géomètre afin de procéder au repérage des bornes pour vérifier la conformité de ces travaux.
- Dans le cadre des prochaines élections M. le Maire souhaite commencer à élaborer le planning des 2 journées. Les permanences des assesseurs débuteront à 8h00 pour se finir à 18h, durant chaque créneau de 2 heures il faudra donc la présence de 6 personnes afin de respecter les mesures sanitaires.
- M. le Maire revient sur la dernière réunion concernant le projet de police pluri-communale, il précise que la commune d'Odratzheim se retire du projet. La commune de Marlenheim prendra donc en charge la part d'Odratzheim, ce qui engendrera une légère baisse de la part pour notre commune.
- Mme Claudine REYSER signale que le volet au club house ne fonctionne plus correctement.

- M. Hubert REGENASS fait la projection du listing des noms de toutes les anciennes fermes du village. Il pense qu'il serait nécessaire de remettre un petit coup de jeune aux différentes pancartes. Il procède ensuite à la projection de photos anciennes (différents sites du village, fêtes des aînés, fêtes de l'Amicale des retraités,)

La séance est levée à 22h15.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 26 mai 2021
Le Maire
Original Signé